



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 16 novembre 2017, à 20h00
Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : Mme Anuta Pichon, Présidente du Conseil communal.

Appel : 65 présents lors de l'appel.

6 personnes excusées :

Mme et MM. Luigi Carluccio, Maria Gordillo, Charles-Henri Hayoz, Jacques Neiryneck, Laurent Renaud, Jean Rochat.

MM. Hervé Perret et Jean-Louis Radice arrivent plus tard

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie des cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 5 octobre 2017
3. Assermentations
4. Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances
5. Nomination d'un suppléant au sein de la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes
6. Nomination d'un membre et d'un suppléant au sein de la Commission foncière
7. Désignation d'un délégué et d'un suppléant auprès du Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois
8. **Préavis n° 2017/09** – Financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois (préavis intercommunal)

9. **Préavis n° 2017/10** – Modification du raccordement des eaux usées du bassin versant « Bussigny » à la STEP de l'ERM – Demande de crédit d'étude
10. **Préavis n° 2017/11** – Aménagement d'installations de stationnement vélos le long du m1 – Mesures PALM 2007 et 2012 – Demande de crédit de construction
11. **Préavis n° 2017/12** – Adjonction d'un article 120 bis au Règlement de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie
12. Interpellation de M. Alain Blanchoud demandant la *Mise en place d'un portail informatisé sur le site de la commune*
13. Divers
14. Communications municipales

COMMUNICATIONS PRESIDENIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Technicien, et le public, **Mme la Présidente** déclare la séance ouverte.

Avant de passer à l'appel, elle souhaite excuser l'absence de M. le Municipal Jean Cavalli, retenu par un engagement professionnel fixé de longue date.

Au chapitre des représentations :

*Le **vendredi 6 octobre 2017**, j'ai assisté à la cérémonie de la pose de la première pierre du futur centre sportif de Malley.*

*Le **samedi 7 octobre 2017**, M. Nicolas Morel, 1^{er} Vice-président, que je remercie de m'avoir remplacée, a représenté le Conseil lors de la Magistrale 2017 : Journée des diplômés de l'EPFL.*

*Le **samedi 28 octobre 2017**, je me suis rendue à St-Sulpice pour assister au défilé des Sapeurs-Pompiers des Communes de Chavannes-près-Renens, d'Ecublens et de Saint-Sulpice (SDIS Chamberonne) ainsi qu'à la cérémonie officielle suivie d'une démonstration.*

*Le **lundi 30 octobre 2017** a eu lieu la réception des nouveaux Bourgeois de notre commune, soirée très sympathique à laquelle j'ai eu l'honneur de participer.*

*Le **jeudi 2 novembre 2017**, M. Nicolas Morel, 1^{er} Vice-président, m'a remplacée pour l'inauguration de la nouvelle structure de l'APEMS de la Coquerellaz. Je l'en remercie.*

Arrivée de M. Hervé Perret, suivie de celle de M. Jean-Louis Radice :
⇒ **L'effectif passe à 67 Conseillers présents.**

Au chapitre des communications :

*« **Assermentation de notre nouveau Municipal** : Le 23 octobre 2017, en présence d'une délégation du Bureau du Conseil, de la Municipalité et de M. Pascal Besson, Secrétaire municipal, j'ai eu le plaisir d'assermenter M. Jean Cavalli en tant que Municipal, avec effet au 1^{er} novembre 2017. Il succède ainsi à M. Stéphane Masson, démissionnaire au 31 octobre 2017. Un siège de Conseiller est donc à repourvoir au sein du Groupe PLR + ID, ce qui sera fait sous point 3 de l'ordre du jour.*

Ceci m'amène à ce qui suit : au moment de l'envoi de la convocation, nous avons omis d'inscrire trois points à l'ordre du jour. En effet, M. Jean Cavalli – hormis la Commission des finances – siégeait dans les trois Commissions / Groupe suivants :

1. *Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes (suppléant)*
2. *Commission foncière*
3. *Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois*

J'y reviendrai sous le point 1 – Approbation de l'ordre du jour, mais vous prie de bien vouloir excuser ce contretemps

Repas de Noël : *Notre traditionnel repas de fin d'année aura lieu suite au Conseil du vendredi 8 décembre 2017, dans cette Salle. Comme vous l'avez constaté, une invitation se trouve à votre disposition sur les tables. Je vous serais reconnaissante de me remettre votre inscription en fin de Conseil ou de la déposer auprès de notre Huissier. J'espère que vous serez nombreux à participer à ce moment convivial !*

Préavis n° 2017/11 : *Enfin, je vous informe que lors de son traitement, la Municipalité nous présentera un amendement au préavis n° 2017/11.»*

Au chapitre des correspondances :

Mme la Présidente donne lecture des correspondances suivantes :

- Lettre du 23 octobre 2017 de M. Jean Cavalli signalant sa démission du Conseil communal suite à son assermentation en qualité de Conseiller municipal au 1^{er} novembre 2017 (annexe I)
- Copie du courrier du 23 octobre 2017 de M. Jean Cavalli adressé à Mme Anne Guyaz, Présidente de la COFI, signalant sa démission avec effet immédiat de cette Commission suite à son assermentation en qualité de Municipal au 1^{er} novembre 2017 (annexe II).
- Lettre du 5 novembre 2017 de Mme Frédérique Reeb-Landy, première vient-ensuite du groupe PLR + ID, annonçant sa renonciation à sa nomination en qualité de Conseillère communale (annexe III).

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente, pour les raisons évoquées dans les *Communications présidentielles*, propose d'ajouter trois points supplémentaires en suite du point 4 de l'ordre du jour [*Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances*], soit, respectivement en :

- Point 5 : Nomination d'un suppléant au sein de la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes
- Point 6 : Nomination d'un membre au sein de la Commission foncière
- Point 7 : Désignation d'un délégué auprès du Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois

L'actuel point 5 : *Préavis n° 2017/09*, devient donc le point 8 et ainsi de suite.

A noter que pour les deux derniers organismes cités (nouveaux points 6 et 7), le PLR + ID souhaite apporter une modification en confiant la fonction de membre principal aux suppléants actuels, ce qui les amènera à proposer deux nouveaux Conseillers en qualité de suppléant.

L'ordre du jour ainsi modifié est **accepté à l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 5 octobre 2017

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, ce document est **accepté à une très large majorité avec deux abstentions**.

POINT 3 Assermentations

Mme la Présidente, conformément au point 3 de notre ordre du jour et aux *Communications présidentielles*, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation de deux nouveaux Conseillers, respectivement, en remplacement de M. Jean Cavalli (PLR + ID), nouveau Conseiller municipal et de Mme Sonia Mabrouk (PSIG), démissionnaire (cf. procès-verbal du 5 octobre 2017).

Elle rappelle brièvement la procédure y relative :

« Je vais appeler les futurs Conseillers à venir devant la tribune, puis, lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors M. Franco Napoletano, puis, M. Joaquim Carlos Julio Augusto qui, à ce moment, lèveront la main droite en disant « je le promets ». Après lecture du serment et promesse faite, tous deux pourront rejoindre les rangs du Conseil.

J'appelle donc M. Franco Napoletano et M. Joaquim Carlos Julio Augusto à venir devant la tribune et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »

Après lecture du serment, puis promesse faite, tous deux rejoignent les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ L'effectif passe à 69 Conseillers présents.

POINT 4 Nomination au sein de la Commission des finances

Mme la Présidente, conformément aux *Communications présidentielles* et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder au remplacement de M. Jean Cavalli au sein de cette Commission. Elle attend les propositions de l'Assemblée.

M. José Birbaum, au nom du groupe PLR + ID, propose la candidature de M. Pierre-Albert Chapuisat.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, elle invite l'Assemblée à élire tacitement **M. Pierre Albert Chapuisat** par acclamation.

POINT 5 Nomination d'un suppléant au sein de la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes

Mme la Présidente rappelle que, conformément aux *Communications présidentielles* et à l'ordre du jour, un poste de suppléant est à repourvoir au sein de cette Commission. Elle attend les propositions de l'Assemblée.

M. José Birbaum, au nom du groupe PLR + ID, propose la candidature de M. Pierre Albert Chapuisat.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, elle invite l'Assemblée à élire tacitement **M. Pierre Albert Chapuisat** par acclamation.

POINT 6 Nomination d'un membre et d'un suppléant au sein de la Commission foncière

Mme la Présidente, conformément aux *Communications présidentielles* et aux précisions apportées lors de l'approbation de l'ordre du jour, rappelle que :

- 1) l'Assemblée doit procéder au remplacement de M. Jean Cavalli au sein de cette Commission.
- 2) le groupe PLR + ID désire modifier l'ordre d'attribution des fonctions.

Elle attend les propositions de l'Assemblée.

M. José Birbaum, au nom du groupe PLR + ID, propose :

- 1) la nomination du suppléant actuel, M. Eric Darbellay, à la fonction de membre principal
- 2) pour son remplacement, la candidature de M. Luca Rizzo au poste de suppléant

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, elle invite l'Assemblée à conjointement confirmer la nomination de **M. Eric Darbellay** en tant que membre principal et élire tacitement **M. Luca Rizzo** par acclamation.

POINT 7 Désignation d'un délégué et d'un suppléant auprès du Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois

Mme la Présidente se réfère, tout comme pour le point précédent, aux précisions apportées lors de l'approbation de l'ordre du jour en rappelant que :

- 1) l'Assemblée doit procéder au remplacement de M. Jean Cavalli au sein de ce Groupe.
- 2) le groupe PLR + ID désire modifier l'ordre d'attribution des fonctions.

Elle attend les propositions de l'Assemblée.

M. José Birbaum, au nom du groupe PLR + ID, propose :

- 1) la nomination du suppléant actuel, M. Samuel Karlen, à la fonction de membre principal
- 2) pour son remplacement, la candidature de M. Gérald Lagrive au poste de suppléant

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, elle invite l'Assemblée à conjointement confirmer la nomination de **M. Samuel Karlen** en tant que membre principal et désigner tacitement **M. Gérald Lagrive** par acclamation.

POINT 8 **Préavis n° 2017/09** – Financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Appolo dans le district de l'Ouest lausannois (préavis intercommunal)

Mme la Présidente rappelle que nous traitons ici d'un préavis intercommunal. Elle passe la parole à M. Nicolas Morel pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Christiane Roy Blanchoud pour celles de la Commission des finances (ci-après COFI) :

M. Nicolas Morel précise ce qui suit :

- Une séance commune a été organisée avec les Conseillers commissionnaires de l'Ouest lausannois incluant un exposé joint en annexe au rapport de la Commission ad hoc.
- L'ensemble des participants a ensuite pu poser toute question utile à la compréhension de ce préavis.
- Enfin, les commissions des communes concernées se sont réunies séparément pour discussion et vote sur l'objet en question.

Ce préavis correspond – tel que constaté par l'ensemble des participants à cette présentation – à une démarche utilitaire significative et très claire. Il y a pénurie de logements et la complémentarité apportée par la Fondation Appolo comparativement aux services communaux est indéniable. De l'avis de tous les participants, l'intégration de cette Fondation dans le tissu de l'Ouest lausannois est une démarche intéressante, apportant une complémentarité entre les services communaux. La dépense y relative n'est pas disproportionnée, d'autant plus qu'il s'agit de montants raisonnables.

M. Morel passe aux conclusions de la Commission ad hoc :

« En conclusion, la commission approuve à l'unanimité le préavis 2017/9, et recommande au Conseil communal d'en faire de même. »

Mme Christiane Roy Blanchoud, préalablement à la lecture des conclusions de la COFI, précise que M. Jean Cavalli n'a pas participé à la séance de dite Commission qui a donc siégé avec sept membres.

Après avoir donné lecture du second et de l'avant-dernier paragraphes, elle passe aux conclusions du rapport de la COFI qui sont les suivantes :

« Au terme de ses délibérations, la Commission des finances vous recommande, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, d'approuver les conclusions du préavis 2017/09 telles que présentées. »

Après remerciements aux rapporteurs, **Mme la Présidente** ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2017/09 tel que présenté est **accepté à une très large majorité avec deux abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2017/09,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'autoriser la Municipalité à signer le contrat de subventionnement entre la Fondation Appollo et les communes du District de l'Ouest lausannois ;
- 2) d'accepter l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Appollo dans le District de l'Ouest lausannois pour un montant global de Fr. 430'000.00, dont Fr. 36'379.22 de charges d'exploitation annuelles financées par la commune d'Ecublens, comptabilisées au compte n° 740.3655.02 « Subvention Fondation Appollo » dès l'exercice 2018 ;

- 3) d'accepter de financer les frais d'installation pour un montant global de Fr. 110'000.00, dont Fr. 6'204.10 à charge de la Commune d'Ecublens, comptabilisés au compte n° 740.3655.02 « Subvention Fondation Apollo » sur l'exercice 2018 ;
- 4) de valider son financement sur la base d'une clé de répartition par habitant au 31 décembre 2016 pour les trois premières années. Dès la 4^{ème} année, la répartition sera réactualisée chaque année selon le recensement cantonal officiel au 31 décembre de l'année précédente ;
- 5) de financer ces montants par la trésorerie courante.

Mme Pascale Manzini, Municipale, adresse ses remerciements au Conseil pour ce vote démontrant la confiance témoignée aux Municipaux des Affaires sociales de l'Ouest lausannois. Elle lui est reconnaissante qu'ainsi une pierre soit ajoutée à l'édifice de la politique de logement à Ecublens et dans l'Ouest lausannois. A noter que Bussigny, Crissier, St-Sulpice, Renens et Chavannes-près-Renens ont déjà accepté ce préavis. Il sera soumis au Conseil de Prilly lundi prochain et à celui de Villars-Ste-Croix en décembre 2017.

POINT 9 **Préavis n° 2017/10** – Modification du raccordement des eaux usées du bassin versant « Bussigny » à la STEP de l'ERM – Demande de crédit d'étude

Mme la Présidente passe la parole à M. Christophe Cartier pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Christiane Roy Blanchoud pour celles de la COFI :

« En conclusion, c'est à l'unanimité, sans opposition ni abstention, que la commission vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« Au terme de ses délibérations, la Commission des finances vous recommande, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, d'approuver les conclusions du préavis 2017/10 telles que présentées. »

Puis, **Mme la Présidente** ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Aitor Ibarrola, référence faite à la page 8 du préavis, souhaite poser deux questions :

Au point 5.2.2 – *Analyse financière pour la commune d'Ecublens de se raccorder à la STEP de l'ERM*, il est mentionné :

« Les coûts ressortant de l'étude préliminaire effectuée en 2015 peuvent être estimés à Fr. 1'500'000.00 TTC pour les deux communes. »

- 1) S'agit-il d'un coût total ou chacune de ces deux communes devra-t-elle payer un montant de Fr. 1'500'000.00, donc un coût global de Fr. 3 millions ?
- 2) Les subsides sont-ils déjà estimés à ce jour afin que l'on puisse avoir une idée du coût final, permettant ainsi une comparaison avec les coûts résultant des travaux envisagés par Bussigny ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, répond comme suit aux deux questions :

- 1) Il s'agit bien d'un coût total de Fr. 1'500'000.00. Ce projet remontant à 2015, il devra être toutefois affiné, raison pour laquelle un degré de précision de + / - 30% est indiqué dans le préavis.

- 2) Lors d'une rencontre avec les instances cantonales concernées, la Municipalité a été informée qu'il n'y aurait pas de subventions.

Les trois partenaires (Bussigny, Echandens, Ecublens), acheminent les eaux usées de leur commune respective à Bussigny. Cette STEP ne peut pas traiter les micropolluants ; ses eaux seront déviées sur Vidy qui les traitera. Dans ce cadre-là, la Confédération et le canton subventionnent un projet unique, celui de Bussigny, raison pour laquelle notre projet ne recevra pas de subvention. A noter qu'en l'état, le préavis n° 2017/10 ne comprend aucune subvention, mais reste malgré tout intéressant, tout particulièrement pour les charges de fonctionnement.

Une fois le projet abouti, la Municipalité essaiera d'aborder à nouveau cet élément en insistant auprès des autorités concernées.

M. Aitor Ibarrola, relève qu'il s'est permis de rester au micro, car, selon les réponses, il pensait être amené à poser d'autres questions.

Il a bien compris les raisons techniques, pouvant même être qualifiées d'écologiques – notamment, le fait de ne pas pouvoir traiter les micropolluants – pour lesquelles la station de Bussigny va être abandonnée. Cette commune veut par conséquent acheminer ses eaux vers la station de Vidy. Ce critère n'est manifestement pas utilisé par Ecublens, ni par Echandens, puisque leurs eaux seraient amenées à l'ERM qui, elle, ne traite pas les micropolluants. Cet élément sera certainement à l'ordre du jour de l'ERM à un moment donné, mais ne l'est pas pour l'instant. Sans compter que l'on ne s'improvise pas traiteur de non polluants du jour au lendemain.

Aujourd'hui, on choisit d'amener nos eaux à l'ERM. Il a bien entendu les arguments techniques et financiers. Cela dit, le préavis prévoit un + / - 30% – il n'a d'ailleurs pas compris la mention du « - 30% » –, + 30% pourrait nous amener à un coût total avoisinant 2 millions. Si l'on acheminait nos eaux avec Bussigny en direction de la STEP Vidy, le coût serait un peu moins élevé.

Mais ce qui l'interpelle, c'est que notre commune va se retrouver avec deux installations importantes appelées à fonctionner ces cent prochaines années : l'une, en direction de Vidy, l'autre en direction de Morges, alors qu'une seule aurait été suffisante pour couvrir nos besoins. Ceci l'amène à se demander si les discussions ont été suffisamment approfondies pour aller dans le bon sens, dans un esprit intercommunal, comme c'est souvent la voie aujourd'hui, et de traiter immédiatement les micropolluants provenant d'Ecublens.

Partant du principe que l'on ne vote pas uniquement un crédit d'étude, mais que l'on valide le principe de diriger nos eaux vers l'ERM, il émet le vœu (annexe IV) suivant :

« Que l'option STEP Vidy ne soit pas définitivement enterrée, mais qu'en fonction des coûts réels qui ressortiront de l'étude, objet du vote de ce soir, d'établir une comparaison en vérifiant si l'ERM est vraiment la meilleure option dans la perspective des cent prochaines années au cours desquelles devraient durer ces installations. »

Mme Danièle Petoud, Municipale, entend bien le vœu émis par M. Aitor Ibarrola. Il est clair qu'une fois en possession d'éléments plus précis, une attention y sera portée. Elle relève une mention intéressante dans son intervention. Ces installations seraient appelées à couvrir les cent prochaines années : ce fait représente aussi des frais de fonctionnement annuels sur toute cette période.

L'analyse qui a été faite depuis le postulat déposé en 2009 par M. Samuel Karlen s'est également penchée sur cette option : de nombreux échanges ont eu lieu avec Bussigny, les trois Municipalités se sont rencontrées. Echandens, parvenant aux mêmes conclusions, s'est finalement ralliée à Ecublens.

Pour Ecublens, le fait de réaliser le projet de raccordement à l'ERM sera peut-être un peu plus onéreux que prévu dans le préavis. Toutefois, il s'agit de considérer globalement les éléments suivants :

- Les coûts de fonctionnement pour les cent prochaines années seront de loin moins élevés, ce dont nous pouvons être assurés, car il n'y aura pas les frais de prétraitement (dégrillage) de la station de pompage de Bussigny qui, si elle ne sera plus une STEP, restera malgré tout une installation.
- Pour se raccorder à la STEP de Vidy, Bussigny traversera notre Commune pour rejoindre le collecteur intercommunal Mèbre Sorge dont nous sommes propriétaires : soit un volume d'eau plus important transitant sur notre territoire et de ce fait, une participation augmentée pour notre Commune en fonction des m³ raccordés.
- Enfin, un partage de frais communs avec la commune d'Echandens.

Mme la Municipale poursuit.

Un raccordement sur la STEP de Vidy n'accorderait aucune voie à Echandens. Bussigny seule, en sa qualité de commune-partenaire, en bénéficiera. Alors que le projet commun de raccordement à Morges leur facilitera une entrée à l'ERM et par là, l'obtention d'une voie au sein d'un organisme intercommunal, voire même, avoir un membre au sein du Comité de direction. Pour Echandens, il est donc intéressant de se raccorder à l'ERM.

Ecublens bénéficie déjà de cette voie. On a déjà pu l'observer : ce facteur est intéressant, sans compter que notre Syndic est aujourd'hui Président du Comité ERM. Nous avons également une voie auprès de la STEP de Vidy. Les relations sont bonnes avec ces deux STEP.

S'il est vrai que l'ERM ne traite pas encore les micropolluants, il faut savoir que l'installation de Vidy en permettra le traitement seulement une fois les travaux achevés ; cette opération n'est ainsi pas envisagée avant 2022. L'ERM étudie actuellement ce projet. S'il est vrai que cette réalisation sera plus tardive, elle n'aura certainement pas un retard de 10 ou 15 ans. Les micropolluants provenant d'Ecublens seront donc traités très rapidement.

L'ensemble de toutes ces données et réflexions ont amené la Municipalité à choisir d'avoir plutôt deux interlocuteurs, car même en restant avec Bussigny, la Municipalité devrait continuer à mener des discussions avec Bussigny, présenter un budget, avec tout ce que cela implique (coûts et frais de fonctionnement).

Si les résultats de l'étude à venir en vue du crédit de construction devaient faire ressortir des coûts nettement plus élevés comparativement à ceux relevés dans le présent préavis n° 2017/10, la Municipalité reverrait bien sûr sa position.

Mme la Municipale conclut en précisant que Bussigny a prévu un dimensionnement de leurs installations en considérant le niveau d'évolution de leur population. Le potentiel de capacité pourrait accueillir les eaux de notre versant pour les 50 ans à venir, mais cette commune pourrait exiger un pourcentage de répartition plus élevé.

Enfin, elle souhaiterait que notre Syndic puisse s'exprimer sur le problème des micropolluants.

M. Christian Maeder, Syndic, souligne, comme expliqué par Mme la Municipale Petoud, que l'avantage de raccorder nos eaux sur l'ERM est évident. Sur le plan pratique entre autres : ce projet inclut inévitablement des travaux essentiels [construction d'une conduite de refoulement et d'un nouveau collecteur gravitaire], mais dès que leurs coûts seront assumés par Ecublens et Echandens, cette réalisation correspondra à une extension de la STEP morgienne. Les deux communes feront partie intégrante du réseau global de l'ERM.

Par la suite, il reviendra à la STEP de Morges d'assurer tous les travaux d'entretien, Ecublens et Echandens n'auront plus de préoccupations autres que celles de régler les factures annuelles y relatives et ne siègeront plus qu'au sein d'une seule entité.

Par ailleurs, dans un futur plus ou moins lointain, il est possible que le fait de ne pas avoir les eaux d'Echandens et d'Ecublens acheminées sur la STEP de Vidy arrange Bussigny. Cette commune pourrait, dans les 50 ans à venir, alors qu'elle aura atteint un point de saturation en raison d'une population ayant dépassé un certain quota, être amenée à se dire qu'en ayant fait le choix de fonctionner avec deux bassins versants, Ecublens a été en quelque sorte *visionnaire*.

Si aujourd'hui il est question de deux installations, dont l'une pourrait paraître superflue, il reste pour sa part convaincu que dans moins d'un siècle, preuve sera faite que d'utiliser deux bassins distincts acheminant l'eau à des emplacements différents était la meilleure solution.

M. le Syndic, revenant sur la question du subventionnement, estime qu'il reste un espoir d'en obtenir un. Il est vrai que la réponse du canton a été négative – relevant ici une vision selon lui restreinte – n'envisageant pas d'alternatives à « *trois en un* ». Cette position a fortement péjoré les discussions, mais il n'est pas totalement convaincu d'un insuccès en ce domaine. S'il le faut, la Municipalité ira devant les instances fédérales pour poser la question, en argumentant que – peut-être avec trois à quatre d'ans d'écart avec la STEP Vidy – le réseau ERM traitera également les micropolluants dans un futur proche.

Pour le présent préavis, nous n'avons toutefois pas de subventions, ceci est exact.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2017/10 tel que présenté est **accepté à une très large majorité avec une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2017/10,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'approuver le crédit d'étude pour le développement du projet de modification du raccordement des eaux usées du bassin versant « Bussigny » à la STEP de l'ERM ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 49'000.00 (quarante-neuf mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et d'épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.114 « Secteur Bussigny – déviation EU sur ERM – CE ».

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

POINT 10 **Préavis n° 2017/11 – Aménagement d’installations de stationnement vélos le long du m1 – Mesures PALM 2007 et 2012 – Demande de crédit de construction**

Mme la Présidente rappelle que la Municipalité va formuler un amendement. Elle passe ensuite la parole à M. Alexandre Schelling pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Christiane Roy Blanchoud pour celles de la COFI.

« Après délibération, la commission s’est prononcée, à l’unanimité, en faveur des conclusions du préavis n° 2017/11. Elle vous recommande par conséquent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d’accepter le préavis tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« Arrivée au terme de ses délibérations, la Commission des finances vous recommande, par 5 non, 1 abstention et 1 oui, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de refuser les conclusions du préavis 2017/11 telles que présentées. »

Puis, **Mme la Présidente** ouvre la discussion sur ce préavis en passant la parole à la Municipalité.

M. Christian Maeder, Syndic, présente un amendement municipal (annexe V – texte introductif et amendement) en l’introduisant en ces termes :

« Consciente des réactions parfois vives qu’a engendré la demande de crédit pour ce préavis et soucieuse de pouvoir concrétiser le but visé par cet objet, la Municipalité a pris la décision de réviser son programme d’installation de stations de parcage pour vélos.

Elle renonce donc à créer l’emplacement prévu à Epenex.

Elle souhaite par contre mettre en œuvre ceux de la Cerisaie et de Crochy, tout en limitant au maximum les frais nécessaires à leur construction.

Ce sont donc 52 places qui pourront, en cas d’acceptation, être mises à disposition de la population.

Le montant nécessaire à leur réalisation s’élève à Fr. 145'000.00. »

Il poursuit. Dans le respect de l’article 87 du règlement du Conseil communal, la Municipalité dépose l’amendement suivant aux conclusions du préavis n° 2017/11 :

« LE CONSEIL COMMUNAL D’ECUBLENS\VD

- *vu le préavis municipal n° 2017/11,*
- *ouï le rapport des commissions chargées de son étude,*
- *considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,*

DÉCIDE :

- 1) *d’accepter l’aménagement de deux installations de stationnement vélos le long du M1 ;*
- 2) *d’accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 145'000.00 (cent quarante-cinq mille francs) pour leur réalisation. »*

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et ouvre la discussion sur cet amendement municipal.

M. Christophe Cartier précise que son intervention se centre sur le préavis en général et non pas spécifiquement sur l’amendement proposé.

Il est ici question de mesures PALM 2007 et 2012. A la page 4, sous point 3.6 – *Procédures*, il est mentionné :

« Afin de pouvoir bénéficier du crédit-cadre cantonal, valable jusqu'à fin 2017, ces mesures devraient être engagées d'ici au 1er décembre 2017, [...]. »

En termes clairs, si l'on veut pouvoir bénéficier du crédit-cadre cantonal, il s'agit ce soir de prendre une décision

Sa question est simple : Il y a certainement une demande pour ces installations, il en est bien conscient. Mais sachant que les PALM 2007 et 2012 prévoyaient déjà ces mesures, pourquoi ce préavis est-il présenté si tard ?

M. Didier Lannaz, Municipal, reconnaît que la question est pertinente. La Municipalité est confrontée à certaines préoccupations concernant les zones d'implantation des stations de vélos, notamment de pourvoir à leur installation aux bons endroits. Parmi d'autres, des inconnues subsistaient quant aux futurs plans de quartier ou de la future salle triple.

Il se trouve que plusieurs communes n'ont pas mis en œuvre les mesures du PALM. Aussi, dans une certaine précipitation, il est vrai, la Municipalité a reçu en juillet dernier une directive cantonale précisant que si le nécessaire n'était pas effectué d'ici au 1^{er} décembre 2017, le droit aux subsides ne serait plus valable.

Raison pour laquelle il y avait une certaine urgence à présenter ce préavis et a incité plusieurs communes à réagir sans plus attendre.

Il souhaite apporter des précisions concernant la réduction des coûts projetée lors de l'établissement de l'amendement proposé ce soir :

- L'emplacement d'Epenex a été supprimé, et par conséquent l'acquisition du terrain, objet d'une servitude.
- Le Service communal des travaux prendra une part plus conséquente aux ouvrages de fondations et d'aménagements.
- L'aménagement extérieur envisagé préalablement, soit les améliorations des conditions d'accès, la végétalisation, etc., a été revu à la baisse.
- L'installation électrique solaire a été supprimée.
- La signalisation visuelle des stations a été également supprimée.
- Le poste *Divers & Imprévus* a été abaissé de 8% à 5%.

L'édition d'un tout ménage *Bike & Ride* a été toutefois maintenue. Le montant de Fr. 145'000.00 permet malgré tout de concrétiser ce projet de manière appréciable, sans aller dans le *luxe*.

Mme la Présidente rappelle que nous traitons toujours l'amendement proposé par la Municipalité.

M. Daniel Sage imagine que cet amendement fait suite aux conclusions de la Commission des finances, la Commission ad hoc ayant voté favorablement. D'une part, il souhaiterait écouter la Municipalité sur les remarques formulées par la COFI et, d'autre part, apporter les réponses qui ont été communiquées à la Commission ad hoc.

M. Didier Lannaz, Municipal, estime le rapport de la COFI comme étant laconique, franc et direct : trop onéreux pour 60 vélos. Il est vrai que si l'on divise le coût global par le nombre de vélos, le préavis présentant un projet un peu plus étoffé que de simples installations, il peut en comprendre la raison. Des aménagements pour faciliter l'accès aux vélostations, de même que des aménagements paysagers y étaient entre autres prévus.

A noter que certains aménagements figurant dans le préavis seront maintenus, tels que ceux de la piscine du Pontet, bâtiment devant lequel le *Bike & Ride* du Crochy sera installé. Il y a en effet obligation d'élargir non pas l'existant, mais, pour des raisons de sécurité, le passage ne permettant pas aux vélos et aux piétons de circuler à double sens.

Ceci précisé, il se déclare étonné que la COFI n'ait pas parlé dans son rapport de subventions qui seraient accordées dans le cadre de ce projet.

Il rappelle à l'Assemblée que les subventions sur le montant de Fr. 250'000.00 inscrit dans ce préavis correspondaient à 35%.

Sur le montant de Fr. 145'000.00 inscrit dans l'amendement, il est fort probable que nous puissions obtenir l'équivalent de 50% de subventions.

Comme expliqué préalablement, cette différence s'explique par le fait que plusieurs éléments non concernés par les subventions, c'est-à-dire ne ressortant pas des mesures du PALM, ont été ajoutés dans le préavis tel que présenté au Conseil.

Ceci précisé, il s'agirait peut-être de poser la question à la COFI afin de savoir pour quelles raisons elle n'a pas parlé de subventions.

M. Daniel Sage transmet les réponses reçues en Commission ad hoc et correspondant à diverses questions soulevées par la COFI :

- *L'emplacement Crochy plus onéreux que les autres* : La raison est qu'il s'agit ici d'une installation fermée, demande récurrente, en particulier pour les vélos électriques. Dans le préavis présenté, des panneaux solaires sont prévus, ce qui est pratique pour recharger les vélos électriques. Ces panneaux seraient supprimés dans le cas où le préavis tel qu'amendé était accepté par le Conseil, ce qu'il trouve dommage pour une ville ayant obtenu le label CITÉ DE L'ENERGIE.
- *L'achat du terrain privé et sa servitude* : ce terrain servirait non seulement aux vélos, mais également aux personnes utilisatrices du M1 pour rejoindre le quartier d'Epenex. Actuellement, le cheminement se fait par un passage privé ; il serait bienvenu de pouvoir légaliser cette situation. La réponse de la Municipalité précisait que, dans tous les cas, il faudrait tôt ou tard acquérir cette parcelle.
- *Les frais de signalisation* : ceux-ci comprennent un système de badges pour la station fermée, ce qui explique ces coûts relativement élevés.

Il souhaite formuler quelques remarques plus personnelles.

Le coût démesuré : comme déjà indiqué, beaucoup d'éléments sont liés aux aménagements, et ne sont pas directement liés aux vélostations. C'est une première étape de mise en place pour un projet prévu depuis de nombreuses années. Pour ce qui le concerne, depuis qu'il a rejoint le Conseil, il a le sentiment qu'il le voit chaque année dans le *Plan des investissements* pour le montant correspondant.

Il regrette l'amendement proposé par la Municipalité et invite le Conseil à le rejeter. Supprimer Epenex, quartier dans lequel il y a peu d'investissements publics, serait regrettable. C'est ici l'occasion d'en faire un, sans compter que cet emplacement est idéalement situé, à proximité directe du M1. A ce sujet, il souhaiterait connaître le coût effectif que ce *Bike & Ride* (ci-après : B+R) représenterait pour Epenex. Enfin, cela répondrait à une systématique : à chaque emplacement de transports publics importants, une station fermée pour y entreposer son vélo.

En concluant, il appelle le Conseil à rejeter cet amendement.

M. Christian Maeder, Syndic, précise qu'il n'est pas prévu dans le préavis tel que présenté d'avoir une station fermée, mais couverte, pour Epenex.

En ce qui concerne la servitude dont mention est faite dans le préavis, c'est effectivement un problème qu'il s'agira de régler, mais qui peut l'être sans passer par un préavis. La Municipalité est consciente qu'il pourrait y avoir des contestations quant à l'utilisation de ce passage. Mais si l'on observe le quartier environnant et les bâtiments, on réalise forcément que ce sont les locataires de ces immeubles qui l'empruntent pour prendre le M1. Il n'y a probablement pas de risques qu'un jour des barrières soient installées pour en empêcher l'accès. Dans tous les cas, ce problème peut être dissocié du préavis traité ce soir. La Municipalité peut l'acquérir par le biais du préavis n° 2016/17¹ voté l'automne dernier. Le nécessaire sera assuré pour que ce passage soit accessible en tout temps.

Ceci dit, la Municipalité a réfléchi sur la diminution du coût global de ce préavis. Il est vrai qu'Epenex, en raison de sa proximité avec la gare de Renens, correspond effectivement à l'emplacement qui pouvait être supprimé, quitte, cas échéant, si la nécessité devait se manifester, à y installer ultérieurement un *Bike & Ride*. En l'état, la Municipalité reste convaincue du bienfondé quant au maintien des deux autres emplacements prévus que sont la Cerisaie et Crochy, tout en diminuant les coûts destinés à leur aménagement.

M. Michele Mossi se déclare particulièrement surpris par ce préavis qui donne l'impression d'un *bricolage*. Comme l'a soulevé M. Christophe Cartier, il aura fallu dix ans pour rédiger un préavis de six pages. Etant donné que la Commission des finances et peut-être une ou deux formations [politiques] ont été critiques, en deux jours, on parvient à remodeler ce que l'on a cherché à faire sur dix ans ... ou plutôt, ce que l'on n'a pas réussi à faire. Maintenant, il est question de deux emplacements pour lesquels la Municipalité est vraiment *convaincue*, comme vient de nous le dire notre Syndic. Cela signifie-t-il que pour Epenex, la Municipalité n'était pas réellement convaincue, que l'on peut aujourd'hui l'éliminer et que l'on nous proposait de soutenir et de réaliser cet abri sans être parfaitement *convaincu* ...

Pour sa part, s'il soutient le principe de réaliser des vélostations, il a peine à comprendre les motivations ayant présidé au choix des emplacements. Dans le préavis, il est dit : « [...] *identifié comme un emplacement favorable* [...] » [page 6 – arrêts Crochy et Cerisaie]. Sur la base de quels critères ont-ils été identifiés ? On nous y précise 36 places, 16 places ... Pourquoi pas 18 ou plus ? Les abris proposés sont-ils correctement dimensionnés ?

Enfin, on nous informe que cet été le canton a imposé un délai au 1^{er} décembre ... Le canton impose-t-il maintenant des délais pour le financement fédéral ? La part des subsides fédéraux tomberait-elle aussi à l'eau avec la part cantonale si le préavis n'était pas accepté au 1^{er} décembre ? Il rappelle ici que la Confédération accorde aux projets concernant les mesures du PALM une subvention de 35% à 40%, alors que le canton octroie quant à lui une subvention à hauteur de 15%.

Après dix ans, se retrouver dans cette situation à dix jours de l'échéance lui apparaît comme étant particulièrement désagréable. Il le réitère : *Cela sent le bricolage* ...

Bien qu'il soutienne vraiment la réalisation de ces vélostations, il ne peut en l'état pas accepter ce préavis.

M. Nicolas Morel souhaite être assuré que dans la version amendée par la Municipalité, l'emplacement de Crochy pour lequel une partie sécurisée et une partie ouverte sont prévues reste tel quel : soit incluant une partie sécurisée, fermée. Il est d'avis que cela est extrêmement important. Il aimerait d'ailleurs qu'une partie sécurisée soit également prévue pour la station vélos de la Cerisaie.

¹ Préavis n° 2016/17 – Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières – Législature 2016-2021. Conseil du 4 novembre 2016.

M. Didier Lannaz, Municipal, précise que ces décisions n'ont pas été prises au hasard. Une étude effectuée par les communes et les TL en 2009 a été réalisée. Cette étude a défini que l'installation des B+R devait s'effectuer le long des axes forts, et notamment à l'arrêt de Crochy. Cette vélostation restera tel que prévu dans le préavis : un véritable B+R avec une partie ouverte et une fermée, sécurisée.

Comme l'a également dit M. Daniel Sage, ce poste est inscrit dans notre *Plan d'investissements* depuis fort longtemps à hauteur de Fr. 200'000.00. Il n'est donc pas surprenant que nous parvenions finalement à un montant de Fr. 250'000.00 pour les raisons exprimées au préalable [aménagement et autres frais mentionnés précédemment]. Ce qui explique entre autres la différence, sans compter les travaux qui seront accomplis par notre Service communal.

M. Alain Blanchoud en préambule, annonce que, comme l'Assemblée peut le constater, il ne pratique pas beaucoup le vélo, mais souligne qu'il est acquis à l'installation de B+R.

Il adresse une question à la Municipalité : La station de Crochy est-elle exclusivement écu-blanaise ? Dans ce préavis, il n'a à aucun moment relevé une concertation avec Chavannes-près-Renens qui utilise tout aussi bien Crochy que les autres stations du M1 et nous nous retrouvons avec un B+R sur Ecublens.

Cette commune ne pourrait-elle pas participer aux coûts de son installation ou ce B+R n'aurait-il pas pu être installé du côté de Chavannes-près-Renens et que nous y participions ? Selon lui, un espace libre dans la zone de Crochy aurait parfaitement pu faire l'objet d'une concertation à cet égard.

Il s'interroge : Y a-t-il eu des échanges avec Chavannes ?

M. Didier Lannaz, Municipal, précise qu'à sa connaissance, il n'y en a pas eus. Il met en évidence que cette répartition a été décidée depuis 2009, voire 2005. Il ne connaît pas ce qui avait été décidé à l'époque. Il pense cependant que cette commune n'est pas très encline à investir dans ce genre de démarche. Selon lui, actuellement, Chavannes a d'autres préoccupations.

M. Sebastian Süess estime qu'il est dommage que la Municipalité propose cet amendement. Il a résidé neuf ans dans ce quartier et il est vrai que les investissements publics y font parfois défaut. C'est un quartier à forte densité d'habitants, avec beaucoup d'enfants et de nombreux vélos. Une vélostation pourrait donc être utile.

Personnellement, il attendait que cet investissement soit également consenti pour ce quartier, d'autant plus que son coût est estimé à Fr. 18'000.00. Diminué de la part des subventions, il ne serait plus que de Fr. 9'000.00, donc un investissement raisonnable, d'autant plus que la question de servitude aurait été traitée parallèlement. Développer des infrastructures pour les vélos dans notre commune doit servir à tous. Finalement, avoir de bonnes infrastructures pour les vélos se traduit par moins de circulation, les automobilistes ne prenant plus leur voiture pour leurs déplacements, représentant ainsi une aide pour celles et ceux se retrouvant quotidiennement dans les bouchons. Raison pour laquelle il soutient donc cet investissement.

Quant à la temporalité évoquée, il est vrai que l'on aurait pu espérer obtenir un préavis un peu plus tôt. Néanmoins, « *Que celui qui n'a jamais fait des achats de Noël un 24 décembre jette la première pierre !* »

En conclusion, il encourage l'Assemblée à soutenir ce préavis et à voter l'amendement municipal afin que ces infrastructures, même si ce n'est qu'à deux emplacements, puissent se concrétiser.

M. Aitor Ibarrola a bien écouté les explications de M. le Syndic et sa proposition d'amender ce préavis en ramenant le montant de Fr. 250'000.00 à Fr. 145'000.00, de même que les

arguments plaidant en faveur de trois sites. Il adhère personnellement au fait que, soit l'on concrétise la réalisation de trois sites, soit on renonce à Epenex, mais on y renonce pour toujours, car passé ce délai, il n'y aura plus de subsides et n'il y aura également plus la motivation de réaliser cet investissement. Il trouve cependant dommage de renoncer à cette vélostation.

La Municipalité propose un amendement ; il comprend l'émotion de voter un montant de Fr. 250'000.00 pour des vélostations et de vouloir ramener le projet à un préavis un peu plus raisonnable. Pourquoi pas.

Les explications communiquées par M. le Municipal Didier Lannaz relatives à cet amendement incluait entre autres la diminution des frais de communication, la réalisation de certains travaux par les employés communaux, etc. permettant de ramener le montant du crédit à Fr. 145'000.00 pour deux emplacements.

Ceci dit, il souhaite recommander à la Municipalité – il s'est d'ailleurs demandé comment il allait formuler cette question – ce qui suit :

Partant du crédit à accorder selon l'amendement, soit Fr. 145'000.00, que l'on y additionne le montant pour Epenex, soit Fr. 18'000.00, celui de l'acquisition du terrain, soit Fr. 15'000.00 – puisqu'il faudra de toute façon un jour ou l'autre l'acquérir – nous parviendrions à Fr. 178'000.00. A partir de ce constat, pourquoi ne pas proposer un amendement incluant un montant arrondi à Fr. 180'000.00 permettant ainsi d'équiper les trois emplacements prévus dans le préavis tel que présenté.

M. Ibarrola a également bien entendu l'intervention de M. Didier Lannaz précisant que nous pourrions à coup sûr obtenir des subventions couvrant le 50% de cette dépense. Au final, le coût à considérer serait de Fr. 90'000.00, voire de Fr. 100'000.00 au maximum.

Il invite donc la Municipalité à modifier la teneur de son amendement et, en lieu et place du montant de Fr. 145'000.00 fixer le montant du crédit demandé à Fr. 180'000.00 permettant ainsi de créer trois emplacements.

Cas échéant, si cet amendement n'était pas modifié, puisque, au présent stade des échanges, nous en sommes techniquement aux discussions sur l'amendement proposé par la Municipalité, il invite l'Assemblée à le refuser, car il estime important de garder un emplacement à Epenex, quartier auquel il y a tendance à ne pas porter grande attention. Cela représenterait un signe en faveur d'Epenex.

Il invite la Municipalité à réfléchir sur la diminution du montant initial de Fr. 250'000.00 en tenant compte de sa proposition formulée pour un crédit de Fr. 180'000.00, montant somme toute tout à fait raisonnable.

M. Christian Maeder, Syndic, déclare qu'il n'était pas venu ce soir dans l'idée de faire un exercice d'épicier. Dans la proposition de M. Ibarrola, il y a oublié des aménagements, seuls les éléments concernant la pose de la structure et le terrain sont inclus. Resterait donc encore un certaine somme complémentaire devant être définie pour réaliser l'installation d'Epenex.

La Municipalité ne va donc ce soir pas modifier son amendement, car il s'agirait pour ce faire de réunir les Municipaux, ce qui a été accompli au cours de ces dernières 48 heures, par des rencontres et des échanges de courriels.

Peut-être qu'une vélostation sera installée à l'avenir à Epenex. Cependant, pour l'instant, ayant revu le montant de cet investissement à la baisse, comme cela était souhaité et a été ressenti – peut-être pas dans tous les groupes, il en convient, mais en tous les cas pour une bonne partie des Conseillers communaux – la Municipalité propose au Conseil d'accepter cet amendement tel que soumis ce soir.

M. Jean-Paul Dudt comprend que M. le Syndic ne puisse pas se prononcer au nom de la Municipalité sans l'avoir consultée. Par contre, le Conseil communal peut faire un sous-amendement à l'amendement municipal proposé. Aussi, il formule formellement le sous-amendement (annexe VI) consistant à prévoir un montant de Fr. 180'000.00.

Cela signifierait que tous ceux votant ce sous-amendement aimeraient effectivement que l'on enlève toutes les *fioritures* qui ont déjà été supprimées [pour les deux stations maintenues Crochy et Cerisaie], mais que l'on maintienne malgré tout les trois emplacements avec un équipement minimal.

Ceci permettrait de déterminer si le Conseil souhaite maintenir les trois emplacements tels que prévus dans le préavis, mais sans aucun *luxe*.

Mme la Présidente demande si le sous-amendement ainsi proposé peut être remis. Tel n'est pas le cas. Il sera donc reporté au procès-verbal.

Puis, elle rappelle que la discussion reste toujours ouverte sur l'amendement de la Municipalité.

M. Christophe Cartier, avant de discuter sur les données chiffrées de l'amendement et du sous-amendement, a deux questions pratiques :

1° A la page 5 du préavis, sous le pt 4.2 *Coûts d'exploitation*, il est mentionné :

« Ces installations engendrent des frais d'exploitation qui n'influencent pas significativement le budget de fonctionnement. »

Significativement peut signifier beaucoup de choses ... Quel est le montant à considérer ?

2° On parle de zones de stationnement sécurisées ou autres ... Qui va gérer ces zones sécurisées ? Techniquement parlant : on dépose son vélo ; le dimanche soir, la porte ne s'ouvre plus. Qui devra intervenir ?

M. Didier Lannaz, Municipal, va tenter d'apporter une réponse : *significativement* correspond ici à *pratiquement pas*, pas plus que pour un abribus ; il lui est difficile d'en dire plus, puisque c'est le Service des travaux qui s'en occupera.

Au niveau de la sécurité ou du vandalisme, il s'agit de mobilier urbain qui sera inclus – tout comme les abribus – dans les assurances communales concernées par ce domaine.

M. Christophe Cartier est conscient que notre Municipal des travaux est excusé au présent Conseil. Toutefois, il est clair que s'agissant de zones sécurisées – M. le Municipal Lannaz n'y a pas répondu – en cas de défectuosité du système d'accès, un service de piquet devra être mis en place afin de pouvoir intervenir à toute heure du jour et de la nuit.

M. Christian Maeder, Syndic, relève que cette remarque est pertinente. La Municipalité réfléchira à cette problématique ; la commune a des services de piquet, notamment le Service des travaux. Un numéro de service dévié sur un portable à contacter en cas de panne ou de problèmes pourrait être mis en évidence sur la porte des entrées sécurisées. Une solution sera définie.

M. Nader Donzel constate que tout le monde est d'accord sur le besoin d'infrastructures pour la mobilité douce. Il aime à croire que les deux premiers emplacements ne seront pas les derniers et qu'il aura encore à l'avenir d'autres projets pour la mobilité douce.

Un *signal* très fort a été donné par la COFI visant à réduire les coûts dans ce qu'il qualifie de *projet pilote*. Il encourage l'Assemblée à accepter l'amendement de la Municipalité tel que proposé, amendement qui finalement répond à ce *signal*.

Mme la Présidente constatant que la parole n'est plus sollicitée, propose de passer au vote sur le sous-amendement tel que proposé par M. Jean-Paul Dudt, puis à l'amendement de la Municipalité.

SOUS-AMENDEMENT À L'AMENDEMENT MUNICIPAL (CONCLUSIONS DU PREAVIS, DECISIONS, POINTS 1 ET 2) :

- « 1) d'accepter l'aménagement de trois installations de stationnement vélos le long du M1 ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 180'000.-- (cent huitante mille francs) pour leur réalisation. »

Au vote, ce sous-amendement est **refusé par 37 non, 25 oui et 4 abstentions**.

AMENDEMENT MUNICIPAL (CONCLUSIONS DU PREAVIS, DECISIONS, POINTS 1 ET 2) :

- « 1) d'accepter l'aménagement de deux installations de stationnement vélos le long du M1 ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 145'000.00 (cent quarante-cinq mille francs) pour leur réalisation. »

Au vote, cet amendement est **accepté à la majorité avec 37 oui, 14 non et 11 abstentions**.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis tel qu'amendé. La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2017/11 **tel qu'amendé par la Municipalité dans ses conclusions**, est **accepté à une large majorité avec 47 oui, 15 non et 4 abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2017/11,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE après amendement des conclusions :

- 1) d'accepter l'aménagement ~~d'installations~~ de deux installations de stationnement vélos le long du M1 ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de ~~Fr. 250'000.-- (deux cent cinquante mille francs)~~ Fr. 145'000.00 (cent quarante-cinq mille francs) pour sa leur réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Urbanisme » et la nature n° 5060 « Mobilier, matériel, équipements », plus précisément dans le compte n° 420.5060.306 « Bike & Ride – installation stationnements à vélos aux arrêts TP ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin de la mise en œuvre. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 11 **Préavis n° 2017/12** – Adjonction d'un article 120 bis au Règlement de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie

Mme la Présidente précise que ce préavis se concentre uniquement sur l'adjonction d'un seul article au Règlement de police, édition 1998, modifié en novembre 2011, soit l'article 120 bis intitulé *Amendes d'ordre relatives à la propreté urbaine et à la qualité de vie*. Puis, elle passe la parole à Mme Alice Krug pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui sont les suivantes :

« Après délibération, la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur du préavis n° 2017/12. Elle vous recommande, par conséquent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées. »

Considérant qu'un seul article est soumis à l'approbation du Conseil, **Mme la Présidente** propose de traiter ce préavis de la manière suivante :

Discussion sur le point 1 - *Sur le domaine public ou ses abords* : lettres a) à h), puis sur le point 2 - *Dans un cimetière ou un columbarium*, lettres a), b) et c).

Dans le cas où aucun amendement n'était soumis à l'Assemblée, discussion générale suivie d'une votation globale sur les points 1 et 2.

Après s'être assurée que ce mode de traitement ne soulevait aucune opposition, elle ouvre la discussion.

Point 1 – Sur le domaine public ou ses abords – lettre a) à h) :

M. Nicolas Morel mentionne qu'il n'a pas beaucoup de sympathie pour cet article ni pour le projet proposé, notamment par le fait d'amendes beaucoup trop élevées pour des infractions lui apparaissant comme étant mineures, ce qui n'est selon lui pas raisonnable.

Il aimerait insister sur un élément, soit ce qui lui paraît manquer dans ce point 1. On y traite des différents types de pollutions, nuisances, déchets, etc., mais, à son avis, on oublie de mentionner deux types de déchets extrêmement néfastes pour l'environnement : d'une part, les mégots de cigarettes, d'autre part, les chewing-gums correspondant tout autant à une pollution urbaine importante ; plusieurs responsables municipaux se plaignent par les dégâts occasionnés par ces chewing-gums sur la chaussée.

Sa question : ces deux types de déchets, dont les mégots qui sont relativement toxiques pour l'environnement, sont-ils inscrits dans d'autres rubriques que la liste présentée. Pourraient-ils être inclus dans les chiffres 1 e) ou 1 g) ?

M. Michel Farine, Municipal, précise que, tant les mégots que les chewing-gums – ou tout autre déchet, mouchoirs en papier usagés – font partie de la lettre *e. abandonner de façon non conforme ses déchets sur la voie publique : Fr. 150.-*.

2 - *Dans un cimetière ou un columbarium*, lettres a), b) et c).

La parole n'étant pas sollicitée sur le point 2 ni sur tout autre élément de ce préavis, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2017/12 tel que présenté est **accepté à une large majorité avec deux avis contraires et sept abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2017/12,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'introduire un nouvel article 120 bis intitulé « *Amendes d'ordre relatives à la propreté urbaine et à la qualité de vie* » dans le Règlement communal de police dont la teneur est :

Les contraventions suivantes sont passibles d'une amende d'ordre au sens de la LAOC :

1. Sur le domaine public ou ses abords :

- a. *uriner ou déféquer* : Fr. 200.- ;
- b. *cracher* : Fr. 100.- ;
- c. *ne pas ramasser les souillures d'un chien, à l'exception des zones forestières* : Fr. 150.- ;
- d. *déposer, répandre ou déverser des excréments humains ou animaux, de manière immédiate ou médiate* : Fr. 150.- ;
- e. *abandonner de façon non conforme ses déchets sur la voie publique* : Fr. 150.- ;
- f. *ne pas procéder à un tri sélectif d'objets alors que celui-ci est exigé* : Fr. 150.- ;
- g. *déposer ou jeter des déchets, notamment papier, débris, emballage ou autres objets en dehors des endroits prévus à cet effet* : Fr. 150.- ;
- h. *apposer des affiches en dehors des endroits prévus à cet effet* : Fr. 150.- (directives communales réservées lors de votations ou d'élections).

2. Dans un cimetière ou un columbarium :

- a. *circuler, stationner des véhicules automobiles sans autorisation* : Fr. 60.- ;
- b. *déposer ou planter des végétaux non-conformes au règlement* : Fr. 100.- ;
- c. *ne pas tenir les chiens en laisse courte* : Fr. 70.-.

En plus des organes de police, les membres du personnel communal assermentés et formés conformément à la législation cantonale précitée, notamment les assistants de sécurité publique (ASP), sont compétents pour infliger les amendes d'ordre réprimant les infractions énoncées ci-dessus.

POINT 12 Interpellation de M. Alain Blanchoud demandant la *Mise en place d'un portail informatisé sur le site de la commune*

Mme la Présidente rappelle que cette interpellation a été déposée par M. Blanchoud lors du Conseil du 23 juin 2017 et annexée au procès-verbal. Inscrite à l'ordre du jour du Conseil du 5 octobre, en l'absence de l'interpellateur qui y était excusé, elle a été reportée à la séance de ce jour.

Puis, elle résume brièvement la procédure de traitement d'une interpellation :

Nous en sommes à l'étape 4 du schéma y relatif. Cette interpellation ayant été portée à l'ordre du jour, il s'agit de déterminer si cinq Conseillers la soutiennent. Dans l'affirmative, parole sera donnée à M. Blanchoud qui développera son interpellation et proposera éventuellement un projet de résolution. Nous poursuivrons avec la Municipalité.

Dans la négative – moins de cinq conseillers la soutenant – cette interpellation sera classée sans autre développement.

Elle prie celle et ceux soutenant cette initiative de bien vouloir le manifester en levant la main. Huit personnes la soutenant, parole est donnée à M. Alain Blanchoud.

M. Alain Blanchoud relève que tous les Conseillers ont pu lire son interpellation et entendre son développement lors de la séance du 23 juin 2017. Il souhaite transmettre quelques informations supplémentaires :

Présenter son interpellation en juin permettait d'en tenir compte lors de l'établissement des Budgets. Trois mois s'étant écoulés, aucun élément n'a été inscrit dans le budget concernant ce point.

Notre Commune, comme cela a été le cas pour le préavis n° 2017/11 traité sous point 10 de l'ordre du jour, a depuis de nombreuses années en préparation une mise à jour du site internet. Il est question depuis longtemps de rendre le site communal plus facile à utiliser pour tous les internautes en passant par un internet interactif, voire même, collaboratif, pour l'ensemble de ses composantes.

Aujourd'hui, malgré sa démarche de juin dernier, aucun des documents mentionnés dans son interpellation n'a été modifié et – ayant testé ce document ce matin encore – le formulaire pour créer un amendement se déforme à chaque fois que l'on veut y apporter une modification. Recourir au formulaire pour créer une interpellation est très difficile à utiliser. Il faut l'imprimer si l'on veut obtenir un document correct.

Il estime que l'on devrait pouvoir disposer de plus grandes facilités. Au demeurant, pour une ville comme Ecublens, cela devrait être la règle.

Il espère que la Municipalité prendra en charge cette démarche et entamera également une réflexion sur la mise à jour des possibilités de louer des salles communales en incluant un calendrier affichant les dates libres.

Aujourd'hui, si un Conseiller veut louer une salle du CSCE, il est impossible de le faire à moins de passer un appel téléphonique. Il ne sait si l'Assemblée en connaît le numéro. En passant par le numéro général, via le site communal, renvoi est fait sur la Grand Salle, le refuge, et, sauf erreur, le Four de Renges. Ensuite, il s'agit de passer par un interlocuteur qui vous demande un e-mail pour toute sollicitation. Cela lui apparaît quelque peu archaïque, d'autant plus que le site internet a été préparé et est actif pour d'autres salles communales. Il ne devrait donc y avoir aucun problème pour en insérer d'autres.

Pour faire acte de contrition, si la Municipalité ne désire pas publier aux yeux de tous que certaines salles communales du CSCE sont disponibles, il précise que l'on pourrait très bien insérer cette option dans l'intranet. Ceci est du moins sa vision de l'informatique.

Il souhaiterait aussi que tout document soit disponible *on line* pour les locations de salles ou pour le matériel communal.

A ce sujet, il y a trois mois, un projet de site qui leur serait dédié et leur permettant de trouver tous les documents utiles de la commune a été présenté aux membres de l'USL. Offrir par ce site la possibilité d'écrire et d'envoyer directement les documents à la personne concernée, plutôt que de devoir les imprimer, les compléter de manière manuscrite et les poster, ce qui est dépassé, serait beaucoup mieux. Et en faire de même pour tout ce qui touche à la vie de notre Conseil pour lequel la communication devrait être d'autant plus disponible et interactive à l'ère de l'informatique moderne.

En conclusion des raisons qui ont présidé au dépôt de cette interpellation, il espère que la Municipalité prendra toutes ses remarques en compte.

M. Michel Farine, Municipal, remercie M. Blanchoud de son apologie du site internet et de l'informatique communale, relevant que pour certains sujets, il n'a pas tout tort. Par contre, désireux de n'oublier aucun élément, il se trouve dans l'obligation de lire le rapport préparé en réponse à cette interpellation afin qu'aucun point ne reste incompris ou mal interprété.

« Depuis 2011, le site communal met à disposition du citoyen/client des fonctions de Cyber Administration. Ce site est voué à évoluer en fonction des besoins et des demandes particulières, mais sans toutefois entrer dans un développement nécessitant des budgets importants.

Il y a quelques années, lors de l'appel d'offre pour une refonte de notre site Internet, la solution « grandes villes », que la Municipalité aurait souhaité retenir, proposée par un fournisseur expérimenté se montait à plus de Fr. 150'000.00 pour le développement de la première phase du site. Cette option n'a pas été retenue, son prix étant totalement hors de nos budgets et de nos objectifs de l'époque.

La solution finalement choisie en 2011 restait abordable pour notre budget, et se trouvait être un excellent compromis pour notre commune.

Par contre, le développement avec les sociétés de développement avec lesquelles nous avons des contacts ont malgré tout travaillé le sujet.

Pour rappel, les priorités de développement ont été établies pour les activités suivantes concernant tout citoyen accédant à Internet :

- réservation et paiement en ligne des cartes journalières CFF,*
- réservation et paiement en ligne du Refuge,*
- réservation et paiement en ligne de la Galerie du Pressoir,*
- changement d'adresse au Contrôle des habitants (CHab²),*
- enregistrement des chiens (CHab),*
- commandes d'attestations (CHab),*
- annonce de départ de la commune (CHab),*
- recherche d'identité (CHab),*
- pré-enregistrement pour les étudiants EPFL/UNIL (CHab),*
- paiement par carte de crédit en ligne ou au guichet pour toute demande en ligne ou au guichet.*

Une activité a été développée mais retirée du portail l'an dernier car elle n'était pas du tout utilisée : annonce de séparation / divorce.

En ce qui concerne d'autres objets mis à disposition du public ou internes, tels que:

- Grande salle,*
- salles de Gymnastique,*
- piscine,*
- diverses salles de conférences des bâtiments communaux (salles CSCE, salles de musique, APEMS, réfectoire CSCE, Oiseau de l'Ouest, etc.).*

Ces derniers ne peuvent pas être intégrés dans un portail virtuel tel que demandé par l'interpellateur, car l'étude a démontré qu'il n'était pas possible, compte tenu de notre organisation, de procéder à des automatismes de réservation.

En effet, la complexité du mode de location, les engagements financiers à réaliser avant une confirmation de location, la nécessité juridique d'être en possession d'un document signé manuellement, les procédures de contrôle de la police du commerce et les divers documents à produire dans le processus de location, apporteraient une complexité de développement et un coût inutile à ce stade.

De plus, d'autres services ou entités externes à notre organisation sont également sollicités dans ces processus. Il s'agit entre autres de la Police du commerce, du SDIS Chamberonne et du Service cantonal du commerce à travers les annonces POCAMA.

² CHab : Contrôle des habitants.

En conséquence, pour pallier à ces obstacles et pour faciliter et assurer la qualité des demandes et de leur suivi, la Municipalité a décidé d'engager une personne qui a, entre autres, la charge des réservations et locations. Celles-ci sont désormais gérées par M. Fuchs (Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable, SBEO) à l'aide d'un logiciel particulièrement adapté à cette activité, CityLoc. Le Service des finances reste toutefois impliqué lorsqu'un paiement est demandé.

Quant au dernier point mentionné par l'interpellateur, les services concernés [M. le Municipal rappelle ici qu'il s'agit des différents documents qui ne sont pas utilisables correctement] les services concernés ont identifié une quarantaine de documents à disposition sur le site et y ont relevé quelques erreurs et incohérences. Ce sujet a fait l'objet d'une demande d'assistance et de développement à la société en charge de notre site Internet. Une uniformisation des documents et la prise en compte de la charte graphique de la Commune devra être respectée.

La première étape de ce processus aura lieu jeudi prochain, date à laquelle une rencontre est organisée avec notre société de développement en lui présentant tous les documents et en précisant ce que l'on veut.

[M. le Municipal rappelle que la commune n'a pas d'informaticien interne et qu'aucun développement ne peut être effectué par un collaborateur à l'interne.]

Par contre, et pour mémoire, au printemps dernier, le SBED, le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, ainsi que les représentants des sociétés locales ont été invités à une réunion afin de présenter les différents modes de réservation utilisés par notre administration ainsi que le projet de mise en ligne de nouveaux formulaires, documents, règlements et directives concernant ces objets. L'interpellateur était présent à cette réunion.

La Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alain Blanchoud concernant la Mise en place d'un portail virtuel complet sur le site de la Commune d'Ecublens. »

M. Alain Blanchoud remercie M. le Municipal pour sa réponse. Le Conseil vient de voter un montant de Fr. 145'000.00 pour une cinquantaine de places pour des vélos, soit environ Fr. 3'000.00 pour une place. Nous avons accepté le préavis, nous avons les moyens, *et tout va bien ...* Mais, en parallèle, on ne peut pas prévoir un franc par habitant pour mettre à jour et obtenir un site internet valable. Il a quelque peine à le comprendre.

Que la Municipalité ait initié une réflexion est une bonne chose. Cependant, la présentation à laquelle il se réfère a été faite en mai et nous sommes bientôt en décembre. Soit ! Créer un fichier pdf avec des champs libres prend six mois, mais dans le privé, cela prend deux jours. Il conclut : « *Soyons fous ... attendons ... !* »

M. Michel Farine, Municipal, souligne que nous ne sommes pas dans le privé. Ayant lui-même travaillé dans le privé, il sait fort bien ce que cela signifie. Il ne peut activer plus rapidement la démarche qu'elle ne peut l'être.

Mme la Présidente relève que la réponse de la Municipalité sera reportée dans le procès-verbal et qu'elle peut donc être considérée comme étant une réponse écrite. Elle demande si cette manière de procéder convient à l'interpellateur [...] et si un membre du Conseil souhaite prendre la parole. Tel n'est pas le cas.

Aucun projet de résolution n'étant soumis, il est passé à l'ordre du jour.

POINT 13 Divers

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les *Divers*.

M. Michele Mossi, puisque l'on vient de parler du site Internet communal, vient de le consulter. A sa surprise, il a constaté que celui-ci est consultable en plusieurs langues. A ce sujet, il suggère à la Municipalité de profiter de la présence de plusieurs étudiants sur notre Commune de langue maternelle parmi celles proposées dans ledit site afin de procéder à une relecture. En effet, pour exemple, il a consulté la version italienne qui présente un certain nombre de fautes non négligeables. Il serait sympathique de soutenir des étudiants pour cette tâche de relecture des pages traduites.

M. Michel Farine, Municipal, précise qu'il n'y a pas eu recours à des traducteurs pour ces pages qui ont été traduites par le service *Google traduction*.

M. Jean-Paul Dudt adresse une question à la Municipalité :

Qui est compétent pour déneiger et déverglacer le pont situé juste au début de la route de la Sorge, à proximité de l'EPFL ? Est-ce la commune, l'EPFL ou encore le canton ?

En effet, lors de températures hivernales, plusieurs personnes se plaignent de trottoirs verglacés. Il semblerait que des employés communaux aient indiqué que ce travail n'était pas dans leurs attributions et ceux de l'EPFL, également.

M. Christian Maeder, Syndic, souligne que, hors localité, les trottoirs restent de la responsabilité communale ; de mémoire, il lui semble toutefois que nous sommes ici dans le domaine du PAC (Plan d'affectation cantonal), cette tâche dépendrait donc des services de l'EPFL ou de l'UNIL. Cet élément sera vérifié et réponse sera donnée prochainement.

M. Pascal Favre adresse également une question à la Municipalité. Nous bénéficions, sauf erreurs, depuis deux ou deux ans et demi, d'un magnifique rondpoint dans la zone industrielle des Grandes Pièces qui, très rapidement, a subi des dégâts en raison d'un important trafic et du passage des camions. Il a été réparé cet été.

Sa question : Y a-t-il des garanties de construction pour ce genre d'ouvrage ou la Municipalité a-t-elle dû financer ces travaux pour des dégâts survenus prématurément ?

M. Christian Maeder, Syndic, précise qu'il n'y a pas eu à proprement parler de dégâts, mais que ces travaux ont été anticipatifs. La bordure extérieure constituée de pavés s'est avérée ne pas être une bonne solution. Assez rapidement, en raison du passage des poids lourds, quelques pavés semblaient difficilement résister et se décelaient. La pose de béton, insensible au *grippage* causé par les nombreux camions circulant dans cette zone, a remédié à ce problème. S'agissant d'une erreur de conception initiale, les frais ont été pris en charge par la commune.

M. Pascal Favre remercie M. le Syndic pour sa réponse en relevant que ceci correspond à une bonne anticipation. Cependant, il a fallu assumer cette dépense. A cet égard, se référant au préavis n° 2014/14, concernant entre autres la réfection de la rue du Villars³, il avait déjà été constaté qu'en raison du trafic, toutes les bordures en pavés avaient dû être modifiées. Aussi, il a quelque peine à comprendre pourquoi l'option de pavés a été retenue lors de la conception de ce rondpoint, ce qui lui paraît quelque peu aberrant.

La parole n'étant plus sollicitée, **Mme la Présidente** poursuit avec l'ordre du jour.

POINT 14 Communications municipales

A – COMMUNICATIONS ÉCRITES :

³ Réfection de la chaussée, des ouvrages (grilles) de récolte des eaux claires et assainissement du bruit routier de la rue du Villars et de l'embranchement sur le chemin de Veilloud Demande de crédit de construction. Conseil du 20 novembre 2014.

Mme la Présidente débute avec deux communications complémentaires transmises au Conseil par courriel du 14 novembre 2017 :

1 - Panne du chauffage de la Grande salle :

M. Alain Blanchoud, en préambule, constate que la température est agréable; il est donc assez satisfait de cette solution. Cependant, voici deux ans, il a déjà été question de cette installation qui est assez vétuste. Par ailleurs, dans les Budgets reçus récemment, un montant est prévu pour la rénovation de la Grande Salle.

Sa question : Devra-t-on attendre tout l'hiver avec un chauffage d'appoint ou une solution sera-t-elle retenue pour une ou deux années dans l'attente que soit effectuée la rénovation de la Grande Salle ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, indique que la Municipalité est à la recherche d'une solution. La situation actuelle ne peut pas rester en l'état. Malheureusement, cette installation n'existe plus. Une recherche pour l'acquisition d'un monobloc d'occasion en Suisse allemande ou en Allemagne est en cours, l'idéal étant bien sûr que le système actuel puisse être maintenu jusqu'aux futurs travaux. Des échanges pourraient également avoir lieu avec les interlocuteurs techniques s'occupant du projet en cours⁴ afin de déterminer si une solution incluant des frais qui devraient être utiles comparativement à ce futur projet serait envisageable. Selon les premières informations, cela risque toutefois d'être fort difficile.

2 - Emprunts contractés par les communes : La parole n'est pas sollicitée.

Puis, elle poursuit avec les communications municipales écrites point par point.

Points 6 et 7 (réponses aux vœux de M. Jean-Paul Dudt) :

M. Jean-Paul Dudt remercie vivement la Municipalité pour sa réponse à ses deux vœux. A son regret, il a en vain cherché sur le site en divers emplacements et n'a pas trouvé les *Communications municipales* ; il n'a de ce fait pas pu en prendre connaissance et ne peut donc apporter plus amples commentaires. M. Aitor Ibarrola vient de les lui montrer, elles ont donc bien été publiées.

B – COMMUNICATIONS ORALES :

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, dit avoir toujours plaisir à parler agenda en fin de Conseil, car notre Commune est très active.

Notre Grande Salle est ce soir décorée : elle espère que l'Assemblée a réservé ses billets pour les *Soirées annuelles Actygyg*, qui auront lieu les 25 et 26 novembre ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 décembre prochains.

A l'agenda sont également inscrits :

Du 24 novembre au 10 décembre 2017 : Galerie du Pressoir *Exposition Elise Tanari*. Peinture abstraite. Juste magnifique, mentionne notre Municipale.

Samedi 25 novembre 2017, à 17h00 : Espace Nicollier, Collège du Pontet, *Zig Zag Théâtre*. Pour les enfants dès 5 ans : *Dans la boutique*. Cette compagnie présente des spectacles de qualité et permet aux enfants, parents et grands-parents de partager des moments fort sympathiques.

Samedi 2 décembre 2017 : Ouverture de la patinoire à la Place François Silvant.

⁴ Référence faite au *Préavis n° 2016/05- Auberge communale et Grande salle – Transformation et assainissement énergétique – Demande de crédit d'étude*. Conseil du 28 avril 2016.

Dès le 1^{er} décembre 2017 : Fenêtres de l'Avant.

Mme la Municipale précise que cette année 2017 inaugure une collaboration entre la paroisse et le Service de la Culture et recommande tout particulièrement les dates suivantes :

- *mercredi 6 décembre 2017, dès 16h00* : l'USL fête ses 50 ans – un papillon a été distribué au Conseil – et renoue à cette occasion avec une tradition, la *ballade du St-Nicolas* à Ecublens.
- *mardi 12 décembre 2017* : *Crèche vivante* à la place du Motty.
- *mercredi 13 décembre 2017, dès 18h30* : *L'administration du Motty* et la *Municipalité*, Grande Salle du Motty.

Dimanche 10 décembre 2017, de 15h00 à 17h30 : Grande Salle, les jeunes organisent un spectacle en faisant preuve d'une grande implication.: VIBES D'ADOS. Elle encourage l'Assemblée à y assister.

Enfin, ne pas oublier la collation offerte à la population le 6 janvier 2018 au Centre Socioculturel.

Pour rappel, l'agenda se trouve dans le journal communal ECUBLENS INFO et sur le site communal.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir rappelé que le Conseil du 8 décembre prochain débutera à 19h00 et non pas à 20h00, **Mme la Présidente** clôt la séance en adressant ses remerciements aux membres de l'Assemblée pour la bonne tenue et la qualité des débats. Il est 22h18.

Ecublens, le 23 novembre 2017.


La Présidente



Anuta Pichon



La Secrétaire



Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Lettre de démission du Conseil communal de M. Jean Cavalli du 23 octobre 2017.
- II Lettre de démission de la COFI de M. Jean Cavalli à Mme A. Guyaz, Présidente COFI, du 23 octobre 2017
- III Lettre de renonciation de Mme Frédérique Reeb Landry du 5 novembre 2017
- IV Vœu de M. Aitor Ibarrola (préavis n° 2017/11).
- V Amendement de la Municipalité au préavis n° 2017/11.
- VI Sous-amendement à l'amendement de la Municipalité au préavis n° 2017/11.